finpension

finpension Globale 60

Risque de placement: Élevé

Factsheet au 30.04.2024

Brève description

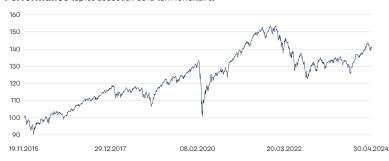
La stratégie de finpension Globale 60 investit 60 % en actions, 9 % en immobilier et 30 % en obligations. Il s'agit d'une stratégie passive, diversifiée au niveau mondial. Les fonds indiciels institutionnels du UBS sont utilisés pour mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Grâce à un système de contrôle par les groupes d'investisseurs, ces fonds peuvent récupérer en grande partie les impôts de retenus à la source sur les dividendes et les intérêts étrangers. Ses fonds sont par ailleurs exemptés du droit de timbre à l'achat et à la vente.

Eléments clés

Devise de référence CHF
Tarif forfaitaire 0.49 %
Coûts de fonds (TER) 0.03 %
Frais de dépôt aucun
Frais de transaction aucun

Rééquilibrage hebdomadaire, le deuxième jour bancaire de la semaine

Performance (après déduction de la tarif forfaitaire)



Rendement	2024	2023	2022	2021	2020
en %	2.98	7.07	-16.94	12.83	5.19

Rendement en %	YTD	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	
cumulé	2.98	5.43	-1.97	14.57	n.d.	
annualisé p.a.	n.d.	5.43	-0.66	2.76	n.d.	

Classes d'actifs	
Liquidité	1.0 %
Actions	60.0 %
Obligations	30.0 %
Immobilier	9.0 %
irinobiliei	9.0 /6
Devises	
Franc suisse	73.0 %
Dollar américain	15.3 %
Autre	6.7 %
Euro	2.7 %
Yen japonais	1.5 %
Dollar australien	0.4 %
Livre sterling	0.3 %
Régions	
Suisse	36.0 %
Amérique du Nord	35.1 %
Europe	11.2 %
Asie	10.8 %
Non classifié	3.9 %
Amérique du Sud	1.3 %
Océanie	1.2 %
Afrique	0.4 %
1.	51.75
Secteurs	
Non classifié	26.5 %
Finance	19.0 %
Consommation discrétionnaire	16.0 %
Santé	13.1 %
Biens de consommation de base	7.7 %
Industrie	7.2 %
Technologie	5.1 %
Énergie	2.1 %
Immobilier	1.4 %
Communication	1.2 %
Matières premières	0.7 %
Les 10 principaux titres	
UBS (CH) Institutional 2 - Equities	
USA Passive II I-X	17.4 %
NESTLE S.A.	3.7 %
Novartis AG	2.6 %
ROCHE HLDG AG	2.5 %
UBS (CH) Institutional - Equities	2.5 /6
Europe Passive II I-X	1.9 %
UBS (CH) Institutional 2 - Equities	/0
Japan Passive II I-X	1.6 %
UBS (LUX) INST FUND - EQ	
EUROPE (EX SWITZ) PASSIVE II	
XA	1.3 %
UBS Group AG	1.3 %
COMPAGNIE FINANCIERE	
RICHEMONT SA	1.1 %
ZURICH INSURANCE GROUP LTD	1.0 %

finpension

Liste des positions

Nom de produit	ISIN	Pondération
Liquidité		1%
Cash		1%
Actions		60 %
UBS (CH) Institutional Fund - Equities Switzerland Passive Large II I-X-acc	CH0046164148	18 %
UBS AST 2 Global Equities (ex CH) Passive II (hedged in CHF) I-X-acc	CH0147419797	12 %
UBS (CH) Institutional Fund 2 - Equities Global Passive II I-X-acc	CH0046164783	12 %
UBS (CH) Institutional Fund - Equities Switzerland Small & Mid Cap Passive II I-X-acc	CH0302290124	6 %
UBS (CH) Institutional Fund - Equities Emerging Markets Global Passive II I-X-acc	CH0252809717	6 %
UBS (CH) Institutional Fund 2 - Equities Global Small Cap Passive II I-X-acc	CH0209675195	6 %
Obligations		30 %
UBS (CH) Institutional Fund - Global Corporate Bonds Passive (CHF hedged) II I-X-acc	CH0184182670	12 %
UBS AST Obligationen CHF Indexiert I-X-acc	CH0121950445	9 %
UBS (CH) Investment Fund - Global Government Bonds Climate Aware (CHF hedged) I-X-acc	CH0022650888	6 %
UBS (CH) Institutional Fund 3 - Bonds Emerging Markets Aggregate ESG Passive (CHF hedged) II I-X-acc	CH0244558836	3 %
Immobilier		9 %
UBS (CH) Institutional Fund 2 - Global Real Estate Securities Passive (CHF hedged) II I-X-acc	CH0047710147	5 %
UBS (CH) Institutional Fund 3 - Swiss Real Estate Securities Selection Passive II I-X-acc	CH0042114378	4 %

Fournisseurs

Fondation finpension Fondation de libre passage

Siège de la Fondation Schwyz (SZ)

Autorité surveillance LPP & Autorité de surveillance des fondations pour la Suisse centrale (ZBSA)

Réviseur VATAR AG

Banque de dépôt UBS Switzerland AG Direction finpension AG, Lucerne

Ce document a été établi avec le plus grand soin et en toute bonne foi par finpension. finpension n'offre aucune garantie quant à son contenu et son exhaustivité et décline toute responsabilité en cas de perte résultant de l'utilisation de ces informations.

Un investissement des prestations de libre passage dans cette stratégie d'investissement nécessite la conclusion d'un contrat de prévoyance avec la fondation de libre passage de finpension. Les dispositions valables du règlement, du règlement de placement et du barème des frais de la fondation ainsi que les conditions d'utilisation de la demande s'appliquent aux relations entre le titulaire du compte, ses survivants et la fondation de libre passage de finpension. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.finpension.ch/lp.